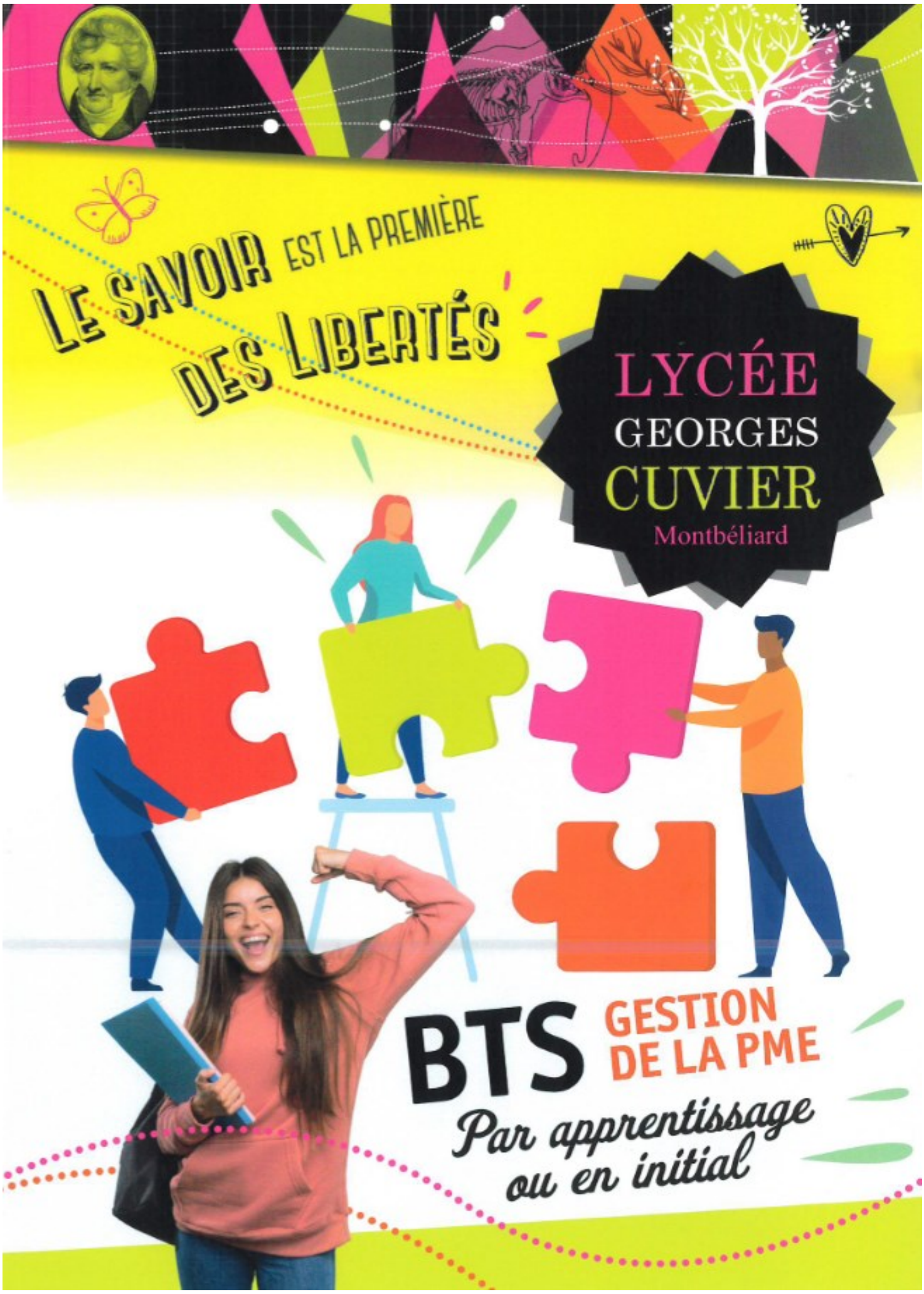
LE SAVOIR EST LA PREMIÈRE DES LIBERTÉS
LYCÉE
GEORGES
CUVIER
Montbéliard
BTS GESTION DE LA PME
Par apprentissage ou en initial

LYCÉE GEORGES CUVIER Montbéliard

La formation se déroule sur 2 années

20 semaines de cours en UFA

1350 heures de cours sur 2 ans

32 semaines en entreprise

Le lycée Cuvier comptera à la rentrée 2020 plus de 1 100 élèves et étudiants encadrés par environs 85 enseignants. Il accueillera 33 divisions en pré-bac et 4 sections de techniciens supérieurs (BTS Gestion de la PME en initial et par apprentissage et BTS Technico-Commercial option Énergies renouvelables).

Les familles ont la possibilité de choisir des enseignements facultatifs comme les langues anciennes, les arts plastiques, l'arabe en 3e langue vivante, l'EPS, le théâtre, le management et la gestion. En ce qui concerne les filières générales, les enseignements de spécialité sont au nombre de 10 et de 3 en filière technologique (STMG).

Cette diversité permet de répondre le plus largement possible aux vœux de chacun et fait rayonner le lycée dans les domaines littéraires, linguistiques, scientifiques et sportifs.

Depuis plusieurs années, le lycée s'est rapproché du monde de l'entreprise en organisant un carrefour des métiers. Cette action s'adresse aux élèves de seconde qui sont en préparation de leur orientation.

Par ailleurs, la mise en place de ce partenariat permet d'organiser job dating, conférences, visites d'entreprises, tables rondes tout au long de l'année.

Les sections de Techniciens Supérieurs sont également parrainées par un grand chef d'entreprise lors de chaque session.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié et un employeur qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise et en UFA.

Une UFA est une Unité de Formation d'Apprentis : une unité spécifique, au sein d'un Lycée, qui forme des apprentis. Il est généralement Public.

La durée du contrat d'apprentissage est au moins égale au cycle de formation.

Les horaires de l'apprenti sont ceux applicables à l'ensemble du personnel de l'entreprise, le temps consacré à la formation est compris dans l'horaire de travail.

La durée de la formation ne peut pas être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat.

Les congés : L'apprenti a le même nombre de jours de congés payés que les autres travailleurs soit 2,5 jours par mois de travail (30 jours ouvrables par an).

Rupture du contrat : Le contrat d'apprentissage peut être rompu. En période d'essai, le contrat peut être rompu unilatéralement par l'une ou l'autre des parties signataires.

Le salaire de l'apprenti est fixé à la signature du contrat. C'est un pourcentage du SMIC (ou du salaire conventionnel) qui augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année du contrat.

Quand une convention collective prévoit un salaire minimum supérieur aux pourcentages prévus par la loi, elle doit être appliquée (par exemple : coiffure, automobile, bâtiment...).

BTS GESTION DE LA PME par apprentissage

Le titulaire du BTS gestion de la PME est le collaborateur direct du dirigeant ou d'un cadre dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise (5 à 50 salariés).

Notre précieuse collaboration permettra à nos apprentis de développer une forte polyvalence à dominante administrative :

Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs des petites et moyennes entreprises :

prendre en charge l'essentiel du processus des ventes et des produits, des actions, des prospections, développer les relations avec les clients et les fournisseurs.

Participer à la gestion des risques de la PME :

assurer une veille afin de repérer les obligations de la PME, le travail en mode projet, la mise en place d'une démarche qualité.

Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME :

assurer la gestion administrative du personnel, la préparation des paies, l'aide au recrutement, la préparation et la mise en place des actions de formation, être en lien avec les organismes sociaux.

Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME :

soutien de la direction afin d'améliorer le fonctionnement de la PME et en favoriser le développement.

Il participe à ces activités en exerçant tout particulièrement des fonctions de veille, de suivi et d'alerte. Compte tenu de sa position d'interface interne et externe, il doit développer une forte dimension relationnelle.

L'assistant dispose d'une autonomie et d'un champ de délégation plus ou moins étendus selon l'entreprise, le dirigeant et selon sa propre expérience. Son niveau de responsabilité peut s'enrichir au fil de son parcours professionnel.

Parrains des promotions des sections de Techniciens Supérieurs du lycée Georges Cuvier

2015 -/ 2016

M. Stéphane BASCHIERA
Président Directeur Général
du groupe MOËT et CHANDON

2016 -/ 2017

M. Guy SEMON
Président Directeur Général
du groupe TAG-HEUER

2017 -/ 2018

M. Thierry PEUGEOT
Président du Conseil de Surveillance
PSA Peugeot-Citroën 2002-2014

2018 -/ 2019

M. Bernard STREIT
Président Fondateur
du groupe DELFINGEN

Lycée Général Technologique Georges Cuvier

1 place Jean Monnet
25200 Montbéliard

03 81 90 77 40
ce.0250030x@ac-besancon.fr
lycee-cuvier.fr

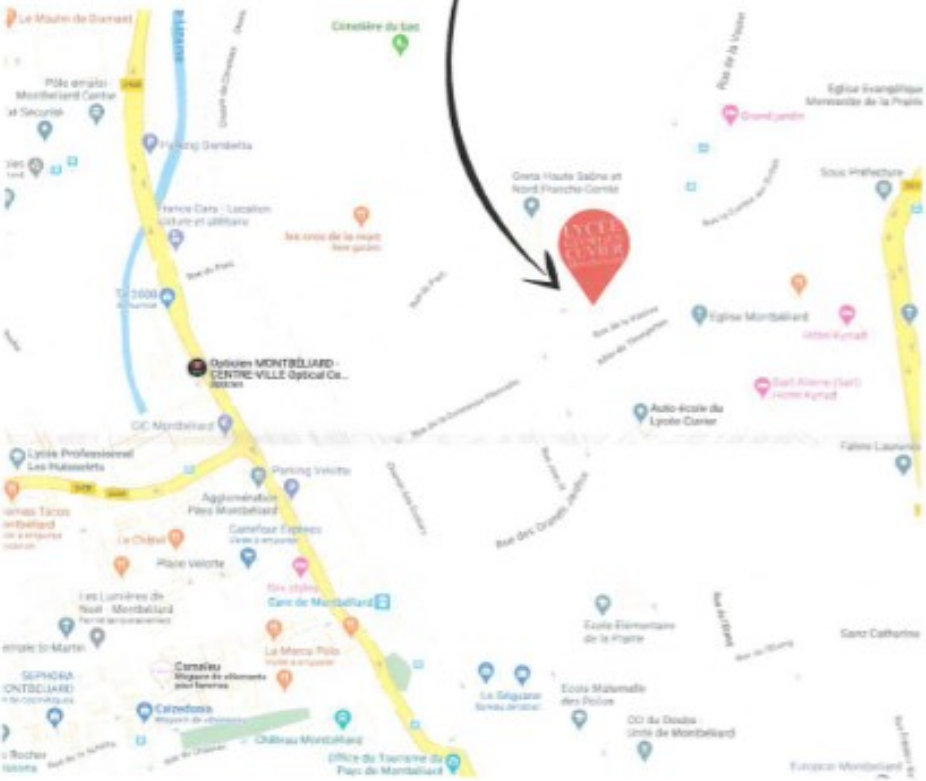

cpme 90 TERRITOIRE DE BELFORT
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
SO NORD FRANCHE-COMTÉ
appel d'aire
ACADÉMIE DE BESANÇON
cfa